

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SEANCE DU 9 JUIN 2026 à 17H45

Nombre en exercice : 9 L'an deux mil vingt-six, le mardi neuf juin, à dix-sept heures quarante-cinq
Nombre de présents : 8 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué le deux
Procurations : 1 juin deux mil vingt-six, s'est réuni en Mairie, en session ordinaire à huis
Nombre de votants : 9 clos, sous la Présidence de Madame Angélique JACOB, Vice-Présidente du
Date de la convocation CCAS.
2 juin 2026

Etaient présents : Mmes JACOB, POUPONNEAU, DEBREF, HANRION, DEBONNIERE, EMON, MM. CABOUILLET, POTTIER

Absent excusé : M. KOCIUBA qui donne pouvoir à Mme JACOB

Secrétaire de séance : Mme Priscillia DEBREF

Madame la Vice-Présidente, après avoir saluée ses collègues, déclare la séance ouverte.

Madame la Vice-Présidente fait l'appel des membres présents et invite le Conseil d'Administration à délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire de séance pris dans le Conseil d'Administration. Ayant obtenue l'unanimité, Madame Priscillia DEBREF a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Priscillia DEBREF lit l'ordre du jour et Madame la Vice-Présidente propose aux membres du CCAS d'adopter l'ordre du jour de la présente séance en vue d'examiner les affaires dans l'ordre arrêté, à savoir :

- Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal du 30 avril 2026
- Préparation et organisation du repas de fin d'année du 5 décembre 2026
 - Âge requis pour le repas et la carte cadeau pour les nouveaux inscrits
 - Choix du restaurateur et du repas
 - Choix de la couleur des nappes et serviettes pour le dressage de table
 - Choix de l'orchestre
- Cartes Cadeaux
- Informations
- Affaires diverses

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 AVRIL 2026

Madame la Vice-Présidente soumet au vote de l'assemblée le dernier procès-verbal en date du 30 avril 2026. , le Conseil d'Administration du CCAS à l'unanimité APPROUVE ce procès-verbal.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DU REPAS DE FIN D'ANNÉE DU 5 DÉCEMBRE 2026

Le Conseil d'Administration du CCAS décide de reconduire le repas de fin d'année des seniors. Le repas aura lieu le samedi 5 décembre 2026.

Pour mener à bien cette journée récréative pour nos seniors, des décisions ont été prises par le Conseil d'Administration du CCAS. Tout d'abord, l'âge pour accéder au repas pour les nouveaux inscrits reste à 67 ans. Les décorations de table et serviettes seront achetées ultérieurement. La couleur des serviettes a été décidée pour un gris argentée décoré et pour les nappes de couleur bleue nuit et le chemin de table argenté.

Des cartes menu seront faites pour le repas. Le choix du restaurateur et du menu chez M. BUFFET à Vouziers a été adopté par le Conseil d'Administration du CCAS et le prix du repas par personne est donc de 22.50€. Pour finir, nous n'avons pas choisi l'orchestre. Le Conseil d'Administration attend un autre devis pour faire son choix. La décision sera prise très prochainement.

CARTES CADEAUX

Vu la satisfaction des administrés concernant les cartes cadeaux, le Conseil d'Administration du CCAS décide de continuer la distribution cette année,

Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de ne pas changer l'âge pour bénéficier de la carte cadeau. Il faut donc avoir 67 ans cette année pour les nouveaux inscrits,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de faire faire des cartes cadeaux nominatives pour un montant de 30€ chacune.

DIT que la dépense est inscrite au budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2026.

INFORMATIONS

Un dossier d'aide d'obligation alimentaire a été reçu en mairie le 17 avril 2026 et a été retourné le 13 mai 2026 à la commune expéditrice.

Monsieur le Président a donné délégation de pouvoirs et signature à la Vice-Présidente et en cas d'empêchement de celle-ci à la Vice-Présidente déléguée. Ces 2 délégations sont détaillées dans les arrêtés du Président n°001-2026 et n°002-2026.

AFFAIRES DIVERSES

Les cartes cadeaux seront mises sous pli par les membres du CCAS le mercredi 18 novembre 2026 à 13h30 en mairie. Une prochaine réunion de CCAS est prévue le jeudi 17 septembre à 17h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

La secrétaire de séance

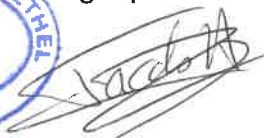
Priscillia DEBREF



Pour le Président et par délégation

La Vice-Présidente du CCAS

Angélique JACOB



Procès-verbal approuvé et arrêté en séance le : 17 septembre 2026

Date de mise en ligne sur le site internet le : 18 septembre 2026